



**VINGT-DEUXIEME REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE TRANSCO
CLSG**

**RESOLUTION TRANSCO CLSG/CA/111/RES.21/09/20 AUTORISANT LE
DIRECTEUR GENERAL A SIGNER LES CONTRATS DE SERVICE DE
TRANSPORT (CST) BILATERAUX AVEC CI-ENERGIES LEC EDSA ET EDG**

Le Conseil d'Administration

CONSIDERANT la Décision A/DEC.17/01/03 du 26^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Dakar le 31 janvier 2003, relative au Protocole sur l'Energie de la CEDEAO ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.3/1/08 adopté lors du 33^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Ouagadougou le 18 janvier 2008, portant adoption de la Stratégie de l'EEEOA de mise en œuvre des lignes de transport ;

CONSIDERANT l'Acte Additionnel A/SA.12/2/12 adopté lors du 40^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenu à Abuja le 17 février 2012, portant adoption du Plan Directeur actualisé des Moyens de Production et de Transport de l'Energie Electrique des Etats Membres de la CEDEAO ;

CONSIDERANT le Traité pour la Construction, l'Exploitation et le Développement de la Ligne d'Interconnexion Électrique Côte d'Ivoire – Libéria – Sierra Leone - Guinée (CLSG) signé le 5 mars 2012 par les quatre Chefs d'Etat des pays impliqués dans le Projet ;

CONSIDERANT les Statuts et le Pacte d'Actionnaires de TRANSCO CLSG adoptés à Monrovia le 27 août 2013 ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/2/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 portant nomination des Administrateurs représentant les actionnaires de TRANSCO CLSG au sein du Conseil d'Administration ;

CONSIDERANT la Résolution TRANSCO CLSG/S.HOLDERS/3/RES.27/08/13 de la 1^{ère} Assemblée Générale de TRANSCO CLSG tenue à Monrovia le 27 août 2013 relative à la nomination du Président du Conseil d'Administration de TRANSCO CLSG ;

NOTANT la nomination de M. Mohammed Mulibah SHERIF le 5 septembre 2014 par le Conseil d'Administration et sa prise de service à la même date ;

Handwritten signature in blue ink.

CONSIDERANT l'Accord de Siège du 3 décembre 2014 signé entre le Gouvernement de Côte d'Ivoire et le Secrétariat Général de l'EEEOA au nom de TRANSCO CLSG ;

VU l'entrée en vigueur le 15 février 2015, du financement de la Banque Mondiale et des autres bailleurs de fonds du Projet CLSG;

NOTANT l'urgente nécessité d'appuyer les efforts de la direction de TRANSCO CLSG pour mobiliser les fonds additionnels requis auprès des bailleurs de fonds et permettre notamment le recrutement de l'opérateur E&M en vue de la prise en charge de l'exploitation commerciale en avril 2021 ;

VU le rapport final de la 13^{ème} Réunion du Comité Finance et Administration tenue virtuellement les 7 et 8 septembre 2020.

DECIDE :

- Article 1 :** Le Directeur Général est autorisé à signer les Contrats de Service de Transport d'énergie (CST) bilatéraux avec CI-Energies, LEC, EDSA et EDG à la fin des négociations avec ces sociétés.
- Article 2 :** La présente Résolution prend effet à compter de sa date de signature.
- Article 3 :** Le Directeur Général de TRANSCO CLSG est chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la mise en application de cette Résolution.

Fait à Abidjan le 21 septembre 2020



Amidou TRAORE
Président du Conseil d'Administration